

L'an deux mil dix-neuf, jeudi 18 avril à 20 heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claudine GIARD.

Présents : Mme Claudine GIARD ; M. Albert FONTAINE ; M. Francis PETIT, Mme Sophie MARIE, M. Erick VATEL, Mme BERANGER, M. Alan VUERINGS

Absents excusés : M. Christian LEMASSON, Mme Sylvie GAUCLERE,

Absents : M. Jérôme DESFARGES ;

Mme BERANGER, est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve.

Madame le maire laisse la parole à Monsieur le Trésorier afin de présenter le Compte Administratif et le compte de gestion 2018, l'affectation du résultat ainsi que le budget primitif 2019 pour l'assainissement et de la commune.

ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2018

2019-04-18/001

FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>	Prévues : 91 470.19 €	Réalisées	39 294.03€
<u>Dépenses</u>	Prévues : 91 470.19 €	Réalisées :	16 477.28 €
<u>Résultat de clôture Fonctionnement 2018 :</u>		<u>22 816.75 €</u>	
Excédent cumulé 2018 à reporter au budget primitif 2019 : 350 924.31 €			

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>	Prévues 423 481.01 €	Réalisées :	43 847.17 €
<u>Dépenses</u>	Prévues : 423 481.01 €	Réalisées :	50 440.07 €
<u>Résultat de clôture Investissement 2018 :</u>		<u>- 6 592.90 €</u>	

Soit un excédent cumulé 2018 de 72 315.66 € à reporter au Budget Primitif 2019

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018.

COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2018

2019-04-18/002

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018 en concordance avec le compte administratif 2018 présenté par Monsieur le Percepteur.

AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT 2018

2019-04-18/003

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Recettes d'investissement

- Article 001 : « excédent antérieur reporté » : 72 315.66 €

Dépenses de fonctionnement

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 44 654.94 €

Recettes d'investissement

- Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté /réserve » : 00.00 €

BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT 2019

2019-04-18/004

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2019, avec l'équilibre suivant :

Fonctionnement :

Recettes : 81 654.94 €

Dépenses : 81 654.94 €

Investissement :

Recettes : 276 472.66 €

Dépenses : 276 472.66 €

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2018

2019-04-18/001

FONCTIONNEMENT

Recettes Prévues : 593 459.98 €
 Réalisées : 257 401.61 €

Dépenses Prévues : 551 486.96 €
 Réalisées : 193 521.28 €

Résultat de clôture Fonctionnement 2018 : 63 880.23 €

Excédent cumulé 2018 à reporter au budget primitif 2019 : 350 924.31 € dont 98 901.62€ au 023 « virement à la section Investissement ».

INVESTISSEMENT

Recettes Prévues 158 535 €
 Réalisées : 11 032.39 €

Dépenses Prévues : 158 535.00 €
 Réalisées : 49 876.51 €

Résultat de clôture Investissement 2018 : - 38 844.12 €

Soit un deficit cumulé 2018 de 30 364 € à reporter au Budget Primitif 2019

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2018

2019-04-18/002

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018 en concordance avec le compte administratif 2018 présenté par Monsieur le Percepteur.

AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE 2018

2019-04-18/003

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 350 924.31 €

Dépenses d'investissement

- Article 001 : « déficit antérieur reporté » : 30 364 €

Recettes d'investissement

- Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté /réserve » : 21 424.00 €

BUDGET PRIMITIF - COMMUNE 2019

2019-04-18/004

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2019, avec l'équilibre suivant :

Fonctionnement :

Recettes : 630 277.31 €

Dépenses : 630 277.31 €

Investissement :

Recettes : 129 893.62 €

Dépenses : 129 893.62 €

Monsieur le trésorier rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le transfert d'une somme du fonctionnement en faveur de l'investissement est irréversible.

TAUX IMPOSITION 2019 :

2019-04-18/005

Les taux pour l'année 2019, restent identiques à savoir :

- Taxe habitation : 8.01 %,
- Taxe foncière (bâti) : 14.36 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 30.64 %
- CFE : 00 %

Il est à noter que les bases sont ré-évaluées par l'état donc changement du montant de l'impôt.

POSTE DE SECRETERIAT

2019-04-18/006

Un poste doit être ouvert au titre d'Adjoint Administratif Territorial, et le poste de Rédacteur doit être fermé. Un arrêté reste à établir pour cette ouverture et un autre également pour la titularisation de Mme Hebert.

Questions diverses

Sol Roc : Des travaux sont nécessaires pour la pérennité de cette descente. Il sera demandé à nouveau au propriétaire de l'arbre concerné par la dégradation de la voie de faire le nécessaire afin que ces dégâts cessent. La commune aura à sa charge la remise en état de la voie. De plus, la barrière sera reposée avec une télé-surveillance. Ces travaux ont un effet redondant dans l'esprit d'un membre du conseil qui le fait savoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 20.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

VU, pour être affiché le 20 avril 2019
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales

Le Maire



Claudine GIARD		Christian LEMASSON	Absent excusé
Brigitte BERANGER	Absente excusée	Sophie MARIE	
Jérôme DESFARGES	Absent	Francis PETIT	
Albert FONTAINE		Erick VATEL	
Sylvie GAUCLERE	Absente excusée	Alan VUERINGS	Absent excusé

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

